



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Original	Stech
14 NOV. 2019	
Exécutant	YVR
Copie(s)	SAadm + 136

scam: ok / vib

Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Gibloux  
Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny-le-Grand

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
www.fr.ch/saav

Givisiez, le 11 novembre 2019

Courriel: saav-cc@fr.ch

## RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 19-FR-47851

### CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle (recontrôle) / Eau potable / Commune de Gibloux  
Prélèvement du : 06.11.2019 Effectué par : Monsieur Gilles ROMANENS Date arrivée : 06.11.2019  
Remarque : Prélèvement effectué suite aux résultats d'analyse non conformes du rapport 19-FR-46471 du 28.10.2019.  
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: légères pluies  
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: légères pluies

### RÉSULTATS



N° d'échantillon : 19-129530 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 002 - Distribution Estavayer-Le-Gibloux  
Lieu de prélèvement : 01 - Ecole, Estavayer-le-Gibloux  
Température de l'eau : 11 °C

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	409 ± 8	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.04 ± 0.03	max. 1.0

### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

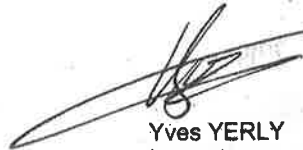
Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

### ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 99.00 CHF (Montant HT)



Yves YERLY  
Inspecteur cantonal de l'eau potable  
et des eaux de baignade

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.